



*Fédération Française de Golf*

*Ligue de Bretagne*

## **COMITE DEPARTEMENTAL de GOLF du MORBIHAN**

Association Loi 1901  
Siège social : GOLF de VAL QUEVEN  
KERUISSEAU  
56 530 QUEVEN

<p><b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2008 à BADEN</b></p>
---

L'AN DEUX MILLE HUIT,  
Et le samedi 13 décembre 2008,  
A 15 heures 30. à BADEN

*Les représentants des associations membres  
du Comité départemental de Golf du MORBIHAN se sont réunis en Assemblée  
Générale Ordinaire, à BADEN 56870, sur convocation régulière  
en date du 17 novembre 2008.*

Monsieur Jean BELLEC en sa qualité de Président du Comité départemental de GOLF du MORBIHAN, préside l'Assemblée Générale.

*Le Président ouvre la séance à 15 heures 30.  
Il remercie les représentants des clubs de leur présence à Baden.*

S'agissant de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le Président informe les représentants des Clubs qu'aucun quorum n'est fixé par les Statuts, elle peut donc délibérer valablement à la majorité simple des suffrages exprimés.

Le Président rappelle que conformément à l'ordre du jour :

- **Approbation du Procès verbal de l'A.G. 13 Janvier 2007,**
- **Rapports Sportifs,**
- **Bilan financier,**
- **Rapport moral du Président**
- **Election du nouveau Comité du Morbihan et changement du siège social**

*Le vote relatif à l'élection des membres du Comité Directeur s'effectuera à la fin de l'Assemblée Générale.*

**A la clôture de l'émargement : 6 Clubs sont présents :**

- Baden, Rhuys Kerver, Ploemeur, Lac au Duc, Saint-Laurent, Val Quéven,

En tant que de besoin, le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2008 ;
- les Statuts, le Règlement Intérieur du CD 56 ;
- le Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 janvier 2007.

Le Président propose de composer le Bureau de l'Assemblée comme suit :

- le Président de séance : Monsieur Jean Bellec
- le Secrétaire de séance : Madame M.H. Robic

**Deux scrutateurs volontaires** sont désignés parmi les membres de l'Assemblée pour effectuer le dépouillement des votes :

- Messieurs : Allanic et Le Rheun

**Première Résolution : Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 13 janvier 2007**

Le Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 13 janvier 2007 a fait l'objet d'une diffusion par courrier en cours d'année.

*A ce jour, aucune remarque n'a été formulée.*

***Mis aux voix, le procès verbal de l'Assemblée Générale du 13 janvier 2007 est adopté :  
A l'unanimité***

**Deuxième Résolution : Rapports Sportifs**

Les Rapports Sportifs sont présentés aux Membres de l'Assemblée Générale.

***Mis aux voix, ces rapports sont adoptés : à l'unanimité***

**Troisième Résolution : Rapports du Trésorier sur l'exercice clos et Approbation du budget 2009**

Après avoir pris connaissance bilan financier concernant l'exercice 2008,  
***le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale  
d'approuver le rapport de gestion.***

Par ailleurs, il est présenté un budget à l'équilibre pour l'année 2008 .

***Le budget et le rapport sont mis aux voix et adoptés : à l'unanimité***

**Quatrième Résolution : Rapport Moral de Monsieur Jean Bellec Président du Comité départemental de Golf du MORBIAN**

Après exposé du rapport moral du Président Jean BELLEC

***Celui-ci est approuvé dans les conditions suivantes : à l'unanimité.***

**Cinquième Résolution :**

**a) Elections du Comité Directeur CD 56**

***Suivant le Règlement Electoral du Comité départemental de Golf du MORBIAN  
approuvé par le Comité Directeur dans sa séance du 23 novembre dernier  
Une seule liste a été déposée. Les personnes y figurant répondent aux conditions d'éligibilité.***

**Liste des candidatures :**

- |                         |                                |
|-------------------------|--------------------------------|
| - Raymond Le Navenec,   | Golf de Val Quéven (Président) |
| - Jean-Claude Le Rheun, | Golf du Lac au Duc (Président) |
| - Michel Allanic,       | Golf de Baden (Président)      |
| - Nathalie Le Guen.     | Golf de Ploëmeur (membre)      |

**Résultats après dépouillement :**

**Votants : 100 voix  
Présents : 75 voix  
Exprimés : 75 voix**

**La liste de Raymond Le NAVENEC est élue dans les conditions suivantes :  
au scrutin de liste majoritaire.**

**A l'issue de l'Assemblée générale, les membres du comité nouvellement élus se sont réunis pour élire le Président et procéder à la désignation des fonctions pour les autres membres du comité.**

### **Répartition des fonctions au sein du nouveau Comité**

- **PRESIDENT :** Raymond Le NAVENEC
- **TRESORIER:** Jean-Claude Le RHEUN
- **SECRETAIRE Générale :** Nathalie Le GUEN
- **MEMBRE :** Michel ALLANIC

#### **b) Changement du siège social :**

**Après avoir exposé cette demande de changement de siège social, elle est approuvée par le nouveau Comité : à l'unanimité**

#### **Nouvelle adresse :**

**Comité départemental de Golf du Morbihan  
Golf de Val Quéven  
Keruisseau  
  
56530 QUEVEN**

#### **Pouvoirs pour les Formalités**

***Le Comité Directeur demande à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs à Monsieur Raymond Le NAVENEC élu ce jour, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir les formalités de déclaration pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises et notamment :***

- **La modification des Membres du Comité Directeur auprès de la Préfecture.**
- **Et le changement d'adresse du siège social.**

### **CLOTURE DE LA SEANCE**

***L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 17h30***

***De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, pour valoir et faire valoir ce que de droit.***

**Monsieur Raymond Le NAVENEC**

**Président CD 56**

**Madame Nathalie Le GUEN**

**Secrétaire Générale**